

# CEA : des labos de recherche aux start-up innovantes

L'une des missions du Commissariat est d'inciter à la création d'entreprises

**S**i vous avez une idée ou un projet, appelez-moi. Si vous n'en avez pas, appelez-moi quand même..." La demi-journée dédiée à la création d'entreprise touche à sa fin. Et Jean-Pierre Terraz, chargé de valorisation industrielle, et organisateur de l'événement, s'adresse à trois jeunes chercheurs. "Ce qui prime, c'est la volonté d'entreprendre. Et quand on l'a, le CEA est en capacité de mettre des projets en face". Chercher oui, mais pourquoi faire... La question a beau être évidente, elle réside cependant au cœur du processus de recherche et développement du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Organisme public qui se doit donc, par contrat d'objectif, de créer des entreprises. Avec, à la clé, une réelle politique de création et de soutien.

## Sensibiliser et démystifier

Démarches facilitées, conseils, congés sabbatiques, incubation... Le CEA dispose de tout un éventail de mesures pour inciter, aider et accompagner. Et l'événement, organisé par la cellule "Animation scientifique et actions régionales", avait précisément pour vocation de présenter la politique et les dispositions d'accompagnement du CEA pour la création d'entreprises. Le rendez-vous



Une centaine de participants ont assisté aux exposés et table-ronde programmés dans le cadre de cette journée dédiée à la création d'entreprise.

PHOTO D.F.

s'adressait donc à tous les salariés et collaborateurs du site de Cadarache: chercheurs, techniciens et ingénieurs, doctorants, post-doc... "L'objectif est de sensibiliser les salariés mais également de démystifier le processus de création", détaille Jean-Pierre Terraz, satisfait de la fréquentation, qui laisse augurer d'une

poignée de projets concrets. Exposés, table-ronde, témoignages et rencontres avec les acteurs de la création d'entreprise ont ainsi permis de promouvoir l'émergence de start-up.

Sachant qu'au-delà du contrat d'objectif gouvernemental, la valorisation du sa-

voir-faire spécifique du Commissariat peut également constituer un cercle vertueux. Car les chercheurs d'hier, adossés à des contrats de R&D, deviendront peut-être les clients de demain. Avec, entre les deux, un développement économique local souvent porteur d'emplois. **D.F.**

## 3 QUESTIONS à Maurice Mazière, Directeur CEA

### "Le CEA conserve toujours un lien avec ses anciens"

**1 En incitant ses chercheurs à la création d'entreprises, le CEA ne risque-t-il pas de voir partir ses talents ?**

Non, dans la mesure où le nombre de salariés du CEA qui se lancent dans l'aventure reste assez limité: entre 10 et 20 par an, sur un total de 15000 en France! Quant à ceux qui créent leur société, ils ne coupent jamais totalement les ponts avec le CEA. Il reste toujours un lien et c'est d'ailleurs là tout l'intérêt de la démarche.

**2 Quel intérêt pour le CEA d'organiser des rendez-vous susceptibles de donner l'envie d'entreprendre ?**

Parce que ça fait partie de nos valeurs intrinsèques. Le CEA est un organisme de recherche technologique et le passage de la recherche à l'industrie n'est finalement que l'aboutissement logique de ce processus. Les applications industrielles peuvent être innombrables et ne sont pas uniquement destinées à EDF ou Areva.

**3 Mais pourquoi un salarié du CEA serait-il tenté de se jeter à l'eau ?**

Certains voient dans le CEA la sécurité de l'emploi ou le confort de recherche, d'autres n'y voient que des contraintes administratives... Créer son entreprise correspond avant tout à une démarche individuelle, à un état d'esprit, à une envie. Si ces éléments sont présents, le CEA peut alors sécuriser le risque afin de construire du solide. D'ailleurs depuis 10 ans, sur 149 entreprises créées, 110 existent toujours aujourd'hui: c'est le deuxième meilleur résultat en Europe. **D.F.**

## LE TÉMOIGNAGE de Jean-Michel Fernandez

### De Cadarache aux mines néocalédoniennes

Jean-Michel Fernandez illustre compte, sans doute, parmi les exemples les plus frappants de chercheurs convertis en chefs d'entreprises. Lui, à la base, est spécialiste des études d'impact sur l'environnement des centrales nucléaires. Un domaine pointu dans lequel il se démarque; au point d'être sollicité, une première fois, pour réaliser une étude d'impact de l'industrie minière sur les lagons tropicaux. Il part en Nouvelle-Calédonie et monte un premier labo pour l'IRD (Institut de recherche pour le développement): l'organisme public lui permet de ne pas rompre avec le CEA. Et surtout, une fois la mission terminée, de retourner au sein de la maison mère. Même si, après avoir développé cette compétence très spécifique, Jean-Michel avait forcément envie de continuer. C'est donc à ce moment-là que la machine CEA, via son département valorisation, s'est mise en route pour lui permettre de créer AEL (analytical Environmental Laboratory): sa propre société. Aujourd'hui, Jean-Michel est en contrat avec l'entreprise Vale, géant brésilien de l'exploitation minière, pour qui il met en place le suivi réglementaire de l'impact minier sur le milieu naturel. L'activité est florissante et son entreprise compte aujourd'hui 11 salariés. Et si Jean-Michel Fernandez a spontanément accepté l'invitation du CEA pour participer à ce rendez-vous afin de faire partager son expérience, son court séjour sera aussi l'occasion d'engranger de nouveaux contacts. Car loin de l'oublier, le Commissariat semble aujourd'hui en mesure de lui faire profiter de nouveaux contacts pour, peut-être de nouveaux développements. **D.F.**